



Le SDE09 organisait ce vendredi 8 avril 2016 l'AG du syndicat des communes adhérentes pour la distribution d'électricité et de gaz.

Les divers collectifs contre l'installation du Linky et le CEA (une cinquantaine de personnes, malgré la pluie) s'étaient donné rendez-vous devant le parc des expositions de St Girons, lieu du rassemblement, pour distribuer des infos aux participants de l'AG (maires et délégués).

A noter que des syndicalistes étaient également venus pour alerter les maires de la menace qui pèse sur les barrages et centrales hydro-électriques que l'État veut transférer au secteur privé. Là aussi il y a matière à s'inquiéter !





Les délégués sont passés très rapidement devant nous, sans rien demander mais en acceptant les feuillets d'infos que nous distribuions. Certains paraissaient agacés de nous voir...



Ayant eu l'autorisation de pénétrer dans la salle, nous avons été avertis de ne pas manifester ; ce que nous avons fait. Même si parfois il nous démangeait de répliquer aux affirmations formatées par les services d'ERDF et du syndicat.

Le tout nouveau Directeur départemental d'ERDF a, bien sûr, récité ses gammes à propos du Linky, sans véritable argument technique mais sans provocation ni animosité. On retiendra de ses propos que les compteurs dont l'accès est sur la voie publique seront changés sans états d'âme. Par contre les opposants dont l'accès au compteur est à l'intérieur de leur propriété ou appartement ne se verront pas contraints par la force à l'installation du Linky.

C'est plutôt le député Fauré qui a voulu soulever le dossier Linky, à sa manière, c'est à dire plutôt provocante, utilisant des images d'Epinal éculées pour faire passer les opposants au Linky comme des demeurés qui s'opposeraient par principe, par réflexe ou peur comme on s'est toujours opposé à chaque nouvelle découverte (citant l'ampoule électrique!sic). Il n'est pas allé jusqu'à la 1ère locomotive à vapeur mais c'est tout comme. Il s'est même prévalu de Mediapart pour s'autoriser à nous ridiculiser. Or en cherchant « Linky » sur le site de Mediapart, je n'ai relevé aucun article défendant Linky sur les 25 affichés (tous à charge!)...

https://www.mediapart.fr/search?search_word=linky

Donc, tout va pour le mieux dans le monde des réseaux et des syndicats électriques, tous les maires ou délégués votant par inertie les divers points de l'ordre du jour. « Qui est contre ? » « Qui s'abstient ? » « Personne, c'est donc accepté ! ». Rares les poseurs de questions, rares les votes contre. D'ailleurs chaque « votant contre » est identifié et répertorié dans les registres du SDE . Celui qui a l'audace de poser des questions ou d'afficher la moindre petite opposition est renvoyé dans les cordes sans ménagement ni respect. On peut citer le maire de Loubaut systématiquement raillé à chacune de ses interventions. Tout a donc été voté (une quinzaine de mise au vote) sans peine ni douleur puisqu'il n'était même pas la peine de lever la main pour dire oui !

Et le Linky, dans tout ça ? Nous n'avons pas eu le droit de lire une lettre ouverte aux délégués présents ; seul le maire de Loubaut a eu l'autorisation de présenter les griefs contre les compteurs communicants puisqu'il était partie prenante (ayant délibéré contre le Linky dans sa commune) et relevant devant l'auditoire les points habituels que nos lecteurs connaissent bien puisqu'ils fréquentent notre site.

Il a averti les élus présents qu'en cas de problèmes de maladies liées à l'exposition aux ondes électro-magnétiques, d'incendie, de détérioration d'appareils, de piratage des données, de violation de la vie privée, les maires seraient tenus pour responsables sans que les assurances les couvrent. En effet les maires ou les régies communales sont propriétaires des compteurs. Ils en donnent la concession au syndicat.

La plupart des compagnies d'assurances ont choisi d'exclure de leurs garanties toutes formes de maladies pouvant être directement liées à une exposition aux champs électromagnétiques. (1)



Au moins, entre nos deux lettres déjà envoyées à tous les maires d'Ariège (juin et septembre 2015), les divers sites internet et notre présence à l'AG de SDE09, les maires ne pourront pas dire qu'ils n'étaient pas « au courant » des risques liés aux compteurs communicants. Un simple principe de précaution devrait les rendre prudents...

Car en cas de problèmes matériels ce serait ERDF qui sera tenu pour responsable (le concessionnaire) mais si, dans quelques mois, quelques années il est avéré que ce système des compteurs communicants, concentrateurs, etc, est la source de maladies graves et invalidantes, qui serait responsable ? Moralement un peu tout le monde parmi les décideurs mais ceux qui auront laissé faire alors qu'ils avaient la possibilité de retarder ou de repousser cette installation par une délibération officielle, ceux-là auront mal au cœur (s'ils sont honnêtes avec eux-mêmes).

Les pouvoirs publics ont la faculté d'oublier leur responsabilité quand il y a un problème de santé majeur ; le phénomène AMIANTE est là pour en témoigner ou le « sang contaminé ». Parce que les responsabilités étant partagées, elles se retrouvent diluées dans la jungle juridique. Et personne n'a le courage de dire : « Oui, nous sommes responsables ; oui je suis responsable ! ». Personne n'est sanctionné... et tout le monde doit payer !

C'est à nous, les citoyens, de pallier à l'irresponsabilité de nos décideurs et de tirer la sonnette d'alarme avant les dégâts possibles.

C'est ce que nous faisons.



Stop Linky, Gazpar et compteurs d'eau communicants

(1) Clauses d'exclusions des polices d'assurance :

- "les dommages causés par tout fait ou succession de faits de même origine, dès lors que ce fait ou ces faits ou certains des dommages causés proviennent ou résultent de toute source de radiations ionisantes, des propriétés radioactives, toxiques, explosives ou autres propriétés dangereuses des combustibles nucléaires, produits ou déchets radioactifs;
- les dommages immatériels non consécutifs;
- **tous les dommages, pertes, frais ou dépenses de quelque nature que ce soit, causés directement ou indirectement par, résultant de ou lié de quelque manière que ce soit aux champs électromagnétiques (EMF);**
- tous les dommages, pertes ou dépenses de quelque nature que ce soit, causés directement ou indirectement par, résultant de ou lié de quelque manière que ce soit aux organismes génétiquement modifiés (OGM);
- tous les dommages, pertes ou dépenses de quelque nature que ce soit, causés directement ou indirectement par, résultant de ou lié de quelque manière que ce soit à l'encéphalopathie spongiforme transmissible (TSE) en ce compris dans sa manifestation chez l'homme."